



**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 Mars 2022**

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 1 Présents : 26 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15	L'an deux mil vingt deux, le vingt huit Mars à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 18.03.2022 <u>Date d'affichage</u> 22.03.2022	<b>PRÉSENTS :</b> Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Régis NOTOT, Philippe DESCHODT, Raymond WOLICKI, Serge BEAREZ, Eric EGO, Quentin BERNARD, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> Mme Sévérine FRACKOWIAK, <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Mme Sévérine FRACKOWIAK à M. Laurent MARTINEZ <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU

**Délibération n° 11/2022/CM/CM**

**Objet : PRJ - Accueil de loisirs sans hébergement été 2022 – Création des postes d'animation**

**Considérant** que l'ALSH été, mis en place par le Point Rencontre Jeune, est reconduit chaque année, que 36 jeunes adolescent peuvent être accueillis à compter de cette année, proposition est faite à l'Assemblée délibérante d'approuver la création des postes pour l'équipe d'animation, à savoir des animateurs,

**Considérant** qu'au vu des effectifs prévus, il est nécessaire de créer 3 postes d'animateur (diplômés et stagiaires).

**Considérant** qu'il y a lieu de baser leur rémunération sur les indices applicables aux grades de la filière animation de la fonction publique territoriale,

Ainsi, au vu de ces dispositions, les rémunérations seront basées sur les grades suivants :

- Animateurs diplômés : grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Animateurs stagiaires : grade d'adjoint d'animation

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2022.

En conséquence vous êtes priés de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer les postes de l'ALSH été pour la période allant du Samedi 09 juillet 2022 au samedi 06 août 2022 inclus.

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Claude MERLY

